



Réf. Farde e-Assemblées : 2507929

N° OJ : 12

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : Subside 2023 à l'asbl "Association des Commerçants et Propriétaires de l'avenue Houba-de Strooper et des Environs". - Montant : 7.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2023;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 7.500,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2023 à l'asbl Association des Commerçants et Propriétaires de l'Avenue Houba de Strooper et des Environs, pour l'organisation de braderies/brocantes en juin et octobre 2023.

Annexes :